

MAIRIE DE TREMBLECOURT..

8, rue de la Mairie
54385 TREMBLECOURT

Tél/Fax : 03.83.23.17.28

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012 **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE** **(séance extraordinaire, le quorum n'étant pas atteint à la séance du** **samedi 15 septembre 2012)**

Présents : Francis COLIN, Marie-José FOURNIER, Jean-Paul HECHT, Laurent HILLARD, Danièle JANNEL.

Absents excusés : Laurence DELAY, Frédéric PATARD (à donné pouvoir à Mr Hillard)

Absent : Brigitte CILLA

Secrétaire de séance : Laurent Hillard

Le compte-rendu du précédent conseil (7 juillet 2012) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

M. Frédéric PATARD est présent à l'ouverture de la séance, il s'excuse car il doit s'absenter pour raisons professionnelles, il donne pouvoir à M. Laurent HILLARD ;

Il demande cependant au maire des précisions sur les travaux de pavage : le maire lui confirme qu'il n'y aura pas de pavage sur le parcours des autobus devant la mairie, uniquement sur certains trottoirs et sur la place de la statue J. D'Arc.

1. (Délib. 37/12) : DEMANDE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE 2012 AU CONSEIL GENERAL

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à présenter la demande de dotation de solidarité 2012 auprès du président du Conseil Général de Meurthe et Moselle :

- montant subventionnable : 6 429, 00 € HT
- taux de subvention : 70 %
- montant annuel de la dotation de solidarité : 4 500,00 €

Cette subvention sera affectée aux travaux de la route départementale 907.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les documents correspondants

2. (Délib. 38/12) : DEMANDE DE LA DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT – ANNEES 2012/ 2013

Le conseil municipal autorise le maire à présenter la demande de subvention 2012/2013 au titre de la dotation communale d'investissement auprès du président du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Cette subvention (de 9 105€), comme les autres, sera affectée au projet d'aménagement de la traversée de sécurité de la route départementale 907.

La même demande sera présentée en 2014. Elle a été accordée pour les années 2009, 2010, 2011.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les documents correspondants.

3. (Délib. 39/12) : PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer dorénavant **le prix du stère de bois de chauffage à 8,50 euros.**

Les modalités pratiques restent inchangées et seront communiquées aux habitants de la commune.

4. (Délib. 40/12) : DEVIS POUR TRAVAUX EN FORET

- Mr Pelgrin, garde ONF, propose au conseil municipal une coupe 2012-2013 sur les parcelles 13, 15 et 17. Le volume estimé par le garde ONF est de :
 - ❖ Grumes : 141 M3
 - ❖ Bois de chauffage : 159 m3 , ce qui représentera 8 stères par cessionnaire pour 20 inscriptions ou un peu plus de 6 stères pour 25 cessionnaires, selon les inscriptions des habitants de la commune.

- Le maire informe les conseillers qu'elle a assuré la responsabilité de l'équipe chargée de l'évaluation sur place et de la répartition du bois de chauffage auprès des cessionnaires et cela depuis de longues années. Elle ne peut plus assumer cette tâche et demande à être remplacée. Laurent Hillard, premier adjoint, Frédéric Patard et Francis Colin seront chargés de l'évaluation et de la répartition des parts ainsi que de la réception et de la facturation qui en découleront.

- Le garde ONF a fait établir des devis pour l'abattage de la coupe 2012-2013 et propose celui de l'entreprise Poli. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis :
 - 10 € HT le m3 pour l'abattage
 - 7€ HT le m3 pour le débardage

5. (Délib. 41/12) : ACCEPTATION D'UN DEVIS DE GEOMETRE EXPERT POUR UN BORNAGE

Dans le cadre de l'aménagement de la route départementale 907, le bureau d'étude Sefiba a demandé l'intervention d'un géomètre expert. Le cabinet Schmitt propose un montant hors taxe de 3000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis

6. (Délib. 42/12): RENOUELEMENT DU CONTRAT CUI DE BIBLIOTHECAIRE

Le Maire rappelle que la commune emploie Emeline MOREL en tant qu'agent d'accueil à la médiathèque de Tremblecourt dans le cadre d'un contrat unique d'insertion. Le contrat arrivant à échéance le 25/09/2012, le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler le contrat CAE de Emeline MOREL pour une durée de 6 mois, soit à compter du 26/09/2012 jusqu'au 25/03/2013, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, et autorise le Maire à ratifier les documents correspondants.

7. (Délib. 43/12): CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Concernant les travaux de la route départementale 907, la commune va devoir acquitter les factures TVA comprise, ce qui représente une somme de 116 000 € qui ne pourra être récupérée auprès de l'état par le FCTVA qu'en mars 2014 au plus tôt. Par ailleurs, certaines subventions (soldes Région Lorraine, Conseil général et Syndicat départemental d'électricité) ne seront versées qu'en 2013 et 2014.

En attendant ces reversements le maire est autorisé à ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire (Caisse des dépôts et consignation en grande partie).

8. (Délib. 44/12) : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DES AMENDES DE POLICE, ANNEE 2013

Le conseil municipal de TREMBLECOURT, par délibération en date du 21 septembre 2010, a sollicité Monsieur le président du Conseil Général de Meurthe et Moselle pour une subvention au titre du fonds des amendes de police, exercice 2011, qui a fait l'objet d'un accusé de réception daté du 4/10/2010 pour un montant subventionnable de 220 701 euros, demande pour laquelle l'attribution d'une aide de 36 000 euros est attendue pour l'exercice 2012 (cf courrier du 31/05/2012).

A l'unanimité, le conseil municipal de TREMBLECOURT sollicite au cours de cette séance du 17 septembre 2012, une nouvelle attribution de 36 000 euros sur ce même fonds des amendes de police, **pour l'exercice 2013**, pour les travaux d'aménagement qualitatif et de sécurité de la route départementale 907, ou rue de la Mairie.

**9. (Délib. 45/12) : DECISION MODIFICATIVE AU BP 2012
DM 3/12 ANNULE ET REMPLACE DM2/12**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2012 :

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE		SERVICE	NATURE	MONTANT
16	164	909		EMPRUNTS AUPRES DES ETABLIS. DE CREDIT	100 000.00

La décision modificative est adoptée à l'unanimité des présents.

10. (Délib. 46/12) : DECISION MODIFICATIVE AU BP 2012 / DM 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2012 :

CREDITS A OUVRIR

Chap.	Compte	Op.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	909		<i>Installations, matériels et outillages techniques</i>	528 743.00 €

COMPTES A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Op.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2112	909		<i>TERRAINS DE VOIRIE</i>	-278 743.00 €
21	2153	909		<i>RESEAUX DIVERS</i>	-250 000.00 €

La décision modificative est adoptée à l'unanimité des présents.

11. (DELIB. 47/12) : ATESAT - TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le maire informe les conseillers que la Direction Départementale des Territoires, de par la convention ATESAT, est tenu de mettre à jour périodiquement le tableau de classement des voiries communales. Le maire présente aux conseillers le plan de voirie et le tableau de recensement des voies fournis par la DDT.

L'ensemble du domaine public communal n'ayant subi aucun changement (création ou déclassement), le maire propose d'accepter le tableau de classement des voiries, arrêté à 4558 ml de chaussée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accepter ce classement et donne pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à l'acceptation du tableau de classement de la voirie communale et du plan de voirie.

12. (DELIB. 48/12) AVENANT AUX BAUX DE LOCATION DES TERRES COMMUNALES

Le Maire rend compte aux membres du Conseil municipal d'une remarque du trésorier concernant le libellé de l'article 7 des baux, relatifs à l'actualisation annuelle de la location : celui-ci indexait injustement le montant de la location au coût de la construction.

Or pour les terres communales, la location varie selon l'indice national des fermages. Il convient donc d'établir un avenant aux baux concernés et portant sur l'article 7, rédigé comme suit :

Article 7 : Le montant de la location est actualisé chaque année, selon la variation de l'indice national des fermages. L'indice national des fermages et sa variation annuelle sont constatés avant le 1er octobre de chaque année par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Le présent avenant et le bail forment l'expression finale et complète du contrat entre les parties.

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

- d'accepter la conclusion de l'avenant,
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.

13. (DELIB. 49/12) DM 1 AU BP 2012 DU SERVICE DE L'EAU – REGLEMENT REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
014	701249	Reversement agence de l'eau - pollution domestique	2 005.04

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
022	022	Dépenses imprévues	-1 413.15
011	615	Entretien et réparation	- 591.89

14. (DELIB. 50/12) Annule et remplace la délibération n°35/12 du 07/07/2012 FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT - TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET DE SECURITE DE LA RUE DE LA MAIRIE – AUTORISATION et REALISATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA Caisse des Dépôts et Consignation.

Compte tenu des éléments explicités par le plan de financement des travaux de requalification et de sécurité de la rue de la mairie, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire un emprunt d'un montant de 100 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :
 - o Périodicité des échéances : annuelles
 - o Durée totale du prêt : 15 ans
 - o Taux d'intérêt effectif global : 3.954 %
 - o Amortissement : naturel

A cet effet, le Conseil autorise son maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

15. (DELIB. 51/12) Annule et remplace la délibération n°32/12 du 07/07/2012 - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT - TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET DE SECURITE DE LA RUE DE LA MAIRIE - MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.

Lors du conseil municipal du 7 juillet 2012, après ouverture des plis dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour lequel les entreprises ont été désignées et les documents ratifiés, le maire remet à chaque conseiller municipal un plan de financement des travaux, actualisé en date du 7 juillet 2012, comprenant le montant des travaux et diverses dépenses à prévoir pour la colonne DEBITS, le montant des subventions attribuées ou à venir pour la colonne CREDITS. Le conseil municipal de Tremblecourt, après avoir entendu l'exposé, décide de mettre en place, dès que cela sera nécessaire, une demande de ligne de trésorerie qui permettra l'avance de la TVA sur les travaux et d'attendre le versement des subventions.

16. (DELIB. 52/12) DM 2 AU BP 2012 DU SERVICE DE L'EAU – RECOUVREMENT DE CREANCES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	300.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
014	701249	Reversement agence de l'eau - pollution domestique	-300.00

17. (DELIB. 53/12) CONVENTION D'ADHESION PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Tremblecourt, à l'unanimité des votants, accepte la nouvelle convention 2012-2014 proposée par le centre de gestion 54 pour la prévention et la santé au travail et laisse la gestion des visites médicales aux soins du centre de gestion.

Questions Diverses :

- ❖ Les travaux pour l'assainissement sont pratiquement terminés et la communauté de commune sera sollicitée prochainement pour la réception des travaux. Un certain nombre de finitions sont cependant à reprendre.
- ❖ Laurent Hillard, premier adjoint, informe les conseillers des travaux effectués : la porte de l'église a été remplacée, la zinguerie a été réparée sur différents bâtiments communaux, les aérations du château d'eau ont été rétablies grâce à la suppression des pavés de verre qui ont été remplacés par des grilles. Les cheminées d'évacuation

des chaudières des appartements ont été surélevées par l'entreprise Stocky, ce qui devrait permettre un meilleur fonctionnement.

- ❖ Un devis pour la VMC des appartements est en cours.

L'ordre du jour est épuisé.

Signatures des conseillers :